

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 décembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Fabrice JULLIEN - FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par Clément YANA - Nicole DESMATS représentée par Roger MERONI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Bruno GILLES - Bernard GIRAUD représenté par Danielle MILON - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Catherine JALINOT représentée par Mireille FOURNERON - Laurence JOUANDON représentée par Jean-François DENIS - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Christophe MASSE représenté par Francis ALLOUCH - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Jean VIARD - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Jean-Paul ULIVIERI - Maurice TALAZAC représenté par Maxime TOMMASINI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Albert LAPEYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 003-1751/09/CC

■ Présentation du rapport d'activité 2008 du délégataire de service public pour le services de l'eau et de l'assainissement (SEM)
DEA 09/3887/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) est titulaire de la compétence « *eau potable* » et « *assainissement* » sur l'ensemble de son territoire conformément à l'article L. 5215-20.I.5° du code général des collectivités territoriales.

A ce titre, Marseille Provence Métropole ou ses communes membres (antérieurement à la création de Marseille Provence Métropole) ont confié à la SEM la gestion en Délégation de Service Public (DSP) des services de l'eau et de l'assainissement d'une partie du territoire de la Communauté Urbaine.

Les 15 contrats de Délégation des Services Publics de l'eau suivants ont ainsi été attribués à la SEM :

- Commune de Carnoux-en-Provence
- Commune de Carry-le-Rouet
- Commune de Cassis
- Commune de Ceyreste
- Commune de Châteauneuf-les-Martigues
- Commune d'Ensuès-la-Redonne
- La Zone Industrielle de la Commune de Gémenos
- Commune de Gignac-la-Nerthe
- Commune de La Ciotat
- Commune du Rove
- Commune de Marignane
- Commune de Marseille / Allauch / Septèmes-les-Vallons
- Commune de Roquefort-la-Bédoule
- Commune de Sausset-les-Pins
- Service d'alimentation en eau potable de l'ouest de Marseille

Les 16 contrats de Délégation des Services Publics de l'assainissement suivants ont aussi été attribués à la SEM :

- Commune de Carnoux-en-Provence
- Commune de Carry-le-Rouet
- Commune de Cassis
- Commune de Ceyreste
- Commune de Châteauneuf-les-Martigues
- Commune d'Ensuès-la-Redonne
- La Zone Industrielle de la Commune de Gémenos
- Commune de Gignac-la-Nerthe
- Commune de La Ciotat
- Commune du Rove
- Commune de Marignane
- Commune de Roquefort-la-Bédoule
- Commune de Sausset-les-Pins
- Commune de Septèmes-les-Vallons

- La partie traitement du service de l'assainissement des communes de Marignane, Gignac-la-Nerthe et Saint-Victoret
- La partie traitement du service de l'assainissement des communes de Carry-le-Rouet et de Sausset-les-Pins

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse de la part des services communautaires dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 23 novembre 2009

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que les rapports annuels du délégataire pour l'année 2008 ont été remis par la société des eaux de Marseille (SEM) pour chacun des contrats dont elle est attributaire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Il est pris acte des rapports annuels du délégataire pour 2008, remis par la SEM titulaire des contrats de délégation des services de l'eau suivants :

- Commune de Carnoux-en-Provence
- Commune de Carry-le-Rouet
- Commune de Cassis
- Commune de Ceyreste
- Commune de Châteauneuf-les-Martigues
- Commune d'Ensuès-la-Redonne
- La Zone Industrielle de la Commune de Gémenos
- Commune de Gignac-la-Nerthe
- Commune de La Ciotat
- Commune du Rove
- Commune de Marignane
- Commune de Marseille / Allauch / Septèmes-les-Vallons
- Commune de Roquefort-la-Bédoule

- Commune de Sausset-les-Pins
- Service d'alimentation en eau potable de l'ouest de Marseille

Article 2 :

Il est pris acte des rapports annuels du délégataire pour 2008, remis par la SEM titulaire des contrats de délégation des services de l'assainissement suivants :

- Commune de Carnoux-en-Provence
- Commune de Carry-le-Rouet
- Commune de Cassis
- Commune de Ceyreste
- Commune de Châteauneuf-les-Martigues
- Commune d'Ensuès-la-Redonne
- La Zone Industrielle de la Commune de Gémenos
- Commune de Gignac-la-Nerthe
- Commune de La Ciotat
- Commune du Rove
- Commune de Marignane
- Commune de Roquefort-la-Bédoule
- Commune de Sausset-les-Pins
- Commune de Septèmes-les-Vallons
- La partie traitement du service de l'assainissement des communes de Marignane, Gignac-la-Nerthe et Saint-Victoret
- La partie traitement du service de l'assainissement des communes de Carry-le-Rouet et de Sausset-les-Pins

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI